



La réhabilitation de la villa Sainte-Anne va faire l'objet d'un tout nouveau projet.

Le conseil municipal de lundi soir marque le début d'une nouvelle période de discussion pour préparer le futur projet « Villa Sainte-Anne ». Initialement, la commune projetait de transformer l'édifice construit au début du XX^e siècle, en hôtel-restaurant et résidence de tourisme.

Réaménagement global

Vu du côté de la majorité municipale et du maire, le projet apportait le produit de la vente (1 200 000 €) qu'aurait pu réaliser la commune pour ses investissements futurs (projet de salle multifonction) et d'éventuels emplois dans la résidence de tourisme.

Mais le projet initial, objet de deux

délibérations les 22 juin et 16 juillet 2010, était controversé. D'ailleurs, la commission des sites de la préfecture ne l'a pas validé. Les services préfectoraux estiment qu'il faut réduire le projet et qu'un réaménagement global de tout le secteur s'impose. « Je considère que la préfecture a bon goût et je constate qu'on revient à des considérations plus raisonnables », estime Pascal Lamy, chef de file de l'opposition.

« Tournons la page et réfléchissons à une réorganisation complète, déclare le maire, Alain Daniel. Il fallait tenter... Seul m'importait de faire gagner de l'argent à la commune. Aujourd'hui je vous demande d'abroger les deux délibérations ». Le retrait des délibérations du 22 juin et 16 juillet 2010 a été voté à l'unanimité.

« On repart donc dans un nouveau projet puisque celui présenté n'existe plus. Avez-vous l'intention cette fois de créer une commission pour pouvoir en discuter ? », a demandé l'opposition. « C'est bien mon intention », a assuré Alain Daniel.

Demande de station classée

Parallèlement, une demande de classement de Damgan en « station



Marc Lamour, Pascal Lamy et Rémi Delattre, de l'opposition, espèrent qu'une commission permettra la concertation sur le nouveau projet.

classée de tourisme » va être déposée. Le dossier présenté avec le concours de l'office du tourisme se compose d'une note de synthèse et d'un support informatique comportant toutes les informations concernant l'accueil des touristes : liaisons SNCF, aéroport, bus, les hébergements, les commerces, la circulation sur la commune, les services de billetteries bancaires etc. « L'enjeu est important. À la clé, il y a de l'argent,

par l'attribution de la dotation globale de fonctionnement », souligne le maire.

■ Damgan's gospel singers

Blues. Spectacle gospel. Animé par David Upton. Ce groupe composé de 16 chanteuses et chanteurs interprétera des chants de « Negro-spiritual ». Entrée libre. Samedi 12 mars, 18 h, chapelle de Panerf, le port.

Le autres dossiers du conseil municipal

Ventes de terrains

À l'unanimité des voix, l'autorisation de résilier la promesse de vente du terrain Martin, dont le prix avait été fixé à 200 000 € a été adoptée. Les deux parties se sont engagées à ne pas exercer la clause de dédit de 20 000 €.

La vente de la propriété Da Costa n'a pas fait l'objet d'un vote mais seulement d'une position de la commune. Le terrain dépasse sur l'aire de jeux. La ville sera intéressée que le propriétaire lui vende cette partie. « On aura l'occasion d'y revenir plus tard. Cependant on ne perd pas de vue le sujet », précise le maire.

Schéma d'organisation du Cosquer Ouest et Est

Pour le Cosquer Ouest, inscription de 8 lots réservés aux primo-accédants. Pour le Cosquer est, lotissement de 15 lots avec inscription au lotisseur d'un lot réservé à un primo-accédant.

Au Loch

Le curage de l'étang du Loch est prévu. Le dossier « loi sur l'eau » a été déposé. Idra traitera 790 tonnes de sédiments sur deux ans. La vidange curage représente 104 500 € sur les 170 000 € que coûtera l'opération. La toiture de la salle du Loch va être refaite. SAS Ryo Marzan effectuera les

TTC.

Camps d'accueil jeunes

Une carte bancaire a été créée pour que le responsable des camps puisse régler les frais divers (ex : billets d'avion), dans le cadre des camps de l'accueil jeunes. Elle est plafonnée à 3 000 €. La délibération a été adoptée avec deux voix contre et une abstention.

Règlement des salles

Un règlement intérieur pour l'utilisation des salles municipales a été créé pour éviter les désagréments aux utilisateurs. Pascal Lamy a jugé le document difficilement exploitable en

préparer un autre, remanié par ses soins.

Défibrillateurs

Il a été prévu un budget pour permettre l'achat de deux défibrillateurs fin avril 2011.

■ Collecte de journaux

Opération solidarité vendredi 11 mars, 14 h à 17 h. Le Linc. Collecte de papiers, publicités et vieux livres organisée par le Comité catholique contre la faim et pour le développement. Le produit de la collecte sera affecté au soutien d'actions de partenariat dans les pays en voie de développement. Contact : 02 97 41 17 76, lochrist.renault@hotmail.com